

Mercialys suspend ses objectifs annuels pour 2020

Le Président de la République française a annoncé, mercredi 28 octobre 2020 au soir, un nouveau confinement généralisé de la population, ainsi que la fermeture de tous les établissements non indispensables à la vie de la Nation. Cette mesure, à la fois drastique et répétée, entrée en vigueur vendredi 30 octobre 2020 à 00h00 et durant à ce stade jusqu'au 1^{er} décembre 2020, est mise en place afin d'endiguer la résurgence de propagation de l'épidémie de covid-19, qui a connu une très forte reprise ces dernières semaines.

Lors de la première phase de confinement national et de fermeture imposée des commerces non essentiels, qui s'est étendue du 15 mars au 11 mai 2020, **tous les sites de Mercialys sont restés ouverts** grâce à des mix marchands axés sur les achats du quotidien et notamment un ancrage systématique par un format de distribution alimentaire. Près de 40% de la base locative totale de la Société a été autorisée à poursuivre son activité, garantissant une résilience à ses résultats financiers et opérationnels, comme prouvé lors de la publication de son activité à fin septembre 2020 le 19 octobre dernier.

Cette seconde phase de confinement s'accompagne d'un **périmètre comparable d'activités autorisées**. La zone géographique concernée par les restrictions est toutefois un peu plus restreinte, puisque les territoires d'outre-mer ne sont pas concernés à ce jour par les mesures de confinement imposées en France métropolitaine (exception faite de la Martinique). Les 4 centres commerciaux de Mercialys situés sur l'île de La Réunion peuvent donc rester intégralement ouverts. Le Gouvernement français s'est engagé à réévaluer tous les 15 jours l'ampleur du dispositif de confinement mis en place et notamment le périmètre des activités commerciales interdites d'ouverture.

Mercialys s'est conformée, bien évidemment, à nouveau à cette décision de protection de la santé publique, prenant les mesures nécessaires à la continuité de son activité dans le meilleur respect de la sécurité de ses collaborateurs et de ses clients, à savoir : 1/ une gestion sanitaire encore renforcée dans ses centres, qui restent donc **tous ouverts au titre des activités autorisées**, comme lors de la première phase de confinement ; 2/ la reprise du télétravail pour l'ensemble des collaborateurs travaillant au siège ainsi que l'aménagement des plannings pour ceux travaillant sur site ; 3/ la poursuite du dialogue très régulier avec les enseignes, engagé en mars dernier.

Mercialys peut compter dans ce contexte sur l'attractivité de ses actifs de par leur localisation en périphérie de villes de taille moyenne, leur grande accessibilité en voiture individuelle, leur architecture non anxiogène (conception de plain-pied, importantes zones à l'air libre, accès facilité à l'ensemble des centres depuis tous les points des parkings, etc.) et leur adressage des besoins essentiels du quotidien.

Néanmoins, les mesures décidées par le Gouvernement français viendront inéluctablement peser sur une situation économique déjà fragilisée, sans qu'il ne soit possible à ce stade d'en quantifier précisément les impacts, ni sur les enseignes locataires de Mercialys, ni sur les comportements des consommateurs. La durée des contraintes actuellement en place est également incertaine, à une période de l'année importante pour l'activité des commerçants du fait de la proximité des fêtes de Noël.

Dans ce contexte, la Société suspend ses objectifs annuels pour 2020, dont la version révisée publiée le 27 juillet 2020 s'entendait, comme précisé, **hors impacts éventuels d'une reprise d'épisodes de crise sanitaire**, à savoir :

- un résultat des opérations (FFO) par action en baisse entre 10% et 15% par rapport à 2019 ;
- un dividende dans une fourchette de 70% à 95% du FFO 2020.

Pour rappel, aucun nouvel objectif annuel n'avait été fixé pour la croissance organique, l'indicateur n'apparaissant plus pertinent pour l'exercice 2020 du fait notamment de la faible visibilité sur l'impact comptable du lissage des allègements de loyers (IFRS 16).

Ces objectifs seront actualisés dès lors que les perspectives sur le contexte sanitaire et les mesures gouvernementales associées s'éclairciront. Dans l'attente, et plus que jamais, Mercialys concentrera ses efforts sur sa gestion opérationnelle, la maîtrise de ses coûts et la protection de ses équilibres bilanciaux.

Ce communiqué de presse est disponible sur le site www.mercialys.fr

Contact analystes / investisseurs / presse :

Alexandre Leroy

Tél : +33 (0)1 82 82 75 63

Email : aleroy@mercialys.com

À propos de Mercialys

Mercialys est l'une des principales sociétés foncières françaises exclusivement présentes dans les centres commerciaux et les commerces de centre-ville. Au 30 juin 2020, Mercialys disposait d'un portefeuille de 2 111 baux représentant une valeur locative de 182,3 millions d'euros en base annualisée. Elle détient des actifs pour une valeur estimée au 30 juin 2020 à 3,5 milliards d'euros droits inclus. Mercialys bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC ») depuis le 1^{er} novembre 2005 et est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le symbole MERY, depuis son introduction en bourse le 12 octobre 2005. Le nombre d'actions en circulation au 30 juin 2020 est de 92 049 169 actions.

AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent par nature des risques, identifiés ou non, et des incertitudes pouvant donner lieu à des écarts significatifs entre les résultats réels de Mercialys et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations. Prière de se référer au Document d'enregistrement universel de Mercialys disponible sur www.mercialys.fr pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités de Mercialys. Mercialys ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces prévisions, ni à communiquer de nouvelles informations, de nouveaux événements futurs ou tout autre circonstance qui pourraient remettre en question ces prévisions.